

**Public concerné :**

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Avoir obtenu la reconnaissance du statut de « Travailleur Handicapé » par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Avoir obtenu un accord d'orientation vers cette formation par la MDPH.

**Objectif de la formation :**

Qualification professionnelle et obtention d'un titre du Ministère du travail de Technicien mètreur en Réhabilitation de l'Habitat (niveau IV) afin d'exercer un des métiers suivants :

**METREUR - TECHNICIEN ETUDE DE PRIX – ECONOMISTE - GESTIONNAIRE DE PATRIMOINE**



Aptitudes en fin de formation :

- Réaliser l'étude financière d'un projet de réhabilitation
- Etablir l'étude technique d'un projet de réhabilitation.
- Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour une opération de réhabilitation.

**Modalités de l'accompagnement à la reconversion professionnelle :**

- Une équipe de formateurs guide chaque stagiaire dans ses apprentissages. Les méthodes pédagogiques actives permettent une mise en situation sur des postes de travail.
- Une équipe médico-psycho-sociale composée d'un médecin, d'une infirmière, d'une assistante sociale, d'une psychologue du travail permet la prise en compte des différentes difficultés liées à l'environnement social, psychologique et médical.
- Une conseillère à l'insertion professionnelle permet à chaque stagiaire de faire le bilan de ses atouts et freins à l'insertion professionnelle et de se préparer aux entretiens de recherche de stage et d'emploi, ainsi qu'aux épreuves orales de l'examen.

**Autres prestations :**

- Service restauration (midi et soir) ; Hébergement en chambres individuelles (y compris le WE).
- Les résidents disposent d'un foyer : salle de jeu – télévision – bibliothèque – salle de lecture – bar – terrain de pétanque.

**Prise en charge / Conditions de rémunération :**

- Service La totalité des frais est prise en charge par les organismes d'Assurance Maladie (hors participation aux frais de repas – tarif limité au Minimum Garanti soit 3,57 €/repas en 2018).
- Les stagiaires en reconversion professionnelle perçoivent une rémunération selon les dispositifs prévus par la Loi du 17/07/1978 (financement du Conseil Régional d'Aquitaine).

**Lieu de formation :** CRP de Béterette – 1, avenue Nicolas Copernic – CS 70434 - 64004 PAU Cedex

**Informations complémentaires :**

- Possibilité de visite de l'établissement et des sections de formation tous les quinze jours sur rendez-vous. Contact : Olivier Pascouau Tél. : 05.59.06.10.33 – Fax. : 05.59.06.19.28

Site internet : [www.crp-beterette.com](http://www.crp-beterette.com)

12 places

1790 heures de formation dont 455 heures en entreprise

Formation préparatoire spécifique préalable de 680h